



Confédération paysanne de l'Ariège

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Foix, le 13 novembre 2018

Communiqué de presse

Dégâts d'ours : Indemniser les animaux prédatés, évidemment, et après... ?

**Aujourd'hui, se tient à la préfecture la Commission d'Indemnisation
des Dégâts d'Ours pour clore la saison 2018.
Désormais l'Ariège a le triste privilège d'être parmi les 3 départements
où il y a le plus d'attaques de grands prédateurs en France
Les éleveurs, meurtris et toujours méprisés, se désolent d'un tel bilan.**

Malgré les innombrables efforts des bergers et éleveurs pour protéger leurs troupeaux, cette année 2018 bat malheureusement tous les records en Ariège : 440 dossiers déposés au 20 octobre et près de 700 bêtes concernées par les dégâts d'ours. Aujourd'hui encore, alors que les troupeaux sont descendus, bon nombre d'animaux manquent à l'appel et des prédatations ont encore eu lieu autour des fermes et des villages ces derniers jours.

Face à de telles pertes, la commission d'indemnisation prend tout son sens. Ces procédures sont nécessaires et indispensables pour la survie des exploitations concernées. Cependant, il est évident que nous ne pouvons nous satisfaire de cette simple mesure d'indemnisation !

Nous mettons le gouvernement face à sa responsabilité : il a l'obligation de protéger les troupeaux (art L113.1 du code rural) et ne le fait pas. Il est ainsi responsable de l'augmentation de la prédation en Ariège en 2018 comme les années précédentes.

Nous demandons, une nouvelle fois, au gouvernement de tout mettre en œuvre pour protéger les troupeaux, afin que le niveau de prédation baisse significativement. Face à une telle concentration des attaques dans certains secteurs bien identifiés, il paraît impératif de procéder, à minima, à des effarouchements, mais beaucoup plus certainement à du piégeage non légal.

Enfin, nous avons été, avec d'autres mais sans trop d'illusions, force de proposition dans le cadre de la mission ours qui s'est rendue en Ariège ce printemps. Cette dernière devait rendre ses conclusions fin août... nous les attendons donc !

David Eychenne
Co porte-parole Confédération paysanne de l'Ariège

Contacts :

David Eychenne	06 47 65 08 33
François Thibaut	06 81 18 83 82
Laurence Marandola	06 31 66 10 83